

LES MUSIQUES ACTUELLES pour une nouvelle ambition régionale



HAUTE FIDELITE est un pôle de filière qui fédère 86 adhérents représentatifs de la diversité des activités des musiques actuelles (producteurs phonographiques, éditeurs, salles de concert, festivals, radios, lieux d'enseignement et de pratique...) et de leurs modèles économiques (assos, entreprises, régies directes...). Cette filière régionale génère plusieurs milliers d'emplois et rassemble plusieurs millions d'utilisateurs, spectateurs, participants (1,6 millions d'entrées payantes en 2017 dans les Hauts-de-France, chiffres CNV). HAUTE FIDELITE est en dialogue constant avec les services de la Région et fournit entre autres une observation en temps réel d'un secteur en perpétuel mouvement.

► PREAMBULE

La musique est la première pratique culturelle des français (plus de 50 % en moyenne des français écoutent de la musique chaque jour, Enquête sur les pratiques culturelles des français du ministère de la culture, 2018). Aujourd'hui le secteur des musiques actuelles peut être le fer de lance d'une politique culturelle régionale, dans laquelle la région renforcerait les acteurs dans leurs projets, et ferait effet de levier auprès des autres collectivités pour un mouvement général envers un secteur très prisé par un large échantillon de population, des jeunes présents en nombre sur le territoire, aux générations antérieures. Il a également besoin d'un plan de relance ambitieux.

Notre filière régionale a largement contribué à la construction de notre secteur dès ses origines et a longtemps été en pointe dans le domaine. Or en l'espace d'une quinzaine d'années nous avons pris beaucoup de retard vis-à-vis d'autres régions, plus proactives sur le sujet. L'exemple le plus frappant qui caractérise ce retard est le nombre de labels SMAC en Région (5), quand la moyenne nationale est de 7 et que des régions comme la Nouvelle-Aquitaine et l'Auvergne Rhône-Alpes en possèdent respectivement 14 et 11.

Nous figurons en avant dernière place devant la Réunion si on rapporte le nombre de SMAC aux nombres d'habitants sur le territoire régional. Pour rappel, le plan SMAC du ministère de la culture, dont la dernière mise à jour date de 2017, prévoyait une SMAC par département. Or, ni l'Aisne, ni le Pas-de-Calais n'en possèdent à ce jour. L'économie du secteur a aussi fortement évolué. Le live a pris le pas sur les ventes de disque, et l'explosion du streaming n'a pas permis de compenser les pertes induites par ce changement de paradigme, impactant de fait le secteur de la production phonographique, maillon essentiel de l'écosystème de notre secteur.

Les Hauts-de-France, qui possèdent la population la plus jeune de France, peut redevenir le fer de lance d'une politique ambitieuse à l'égard des musiques actuelles. Dans un contexte globalisé, les contenus culturels (musique, vidéo, cinéma...) prennent une place de plus en plus importante sur les marchés et aiguisent les appétits des multinationales, au détriment de l'intérêt général, de la diversité culturelle, de l'accès à la culture pour tous. Nous devons avoir les moyens financiers et humains d'y faire face, au nom de l'intérêt général et dans l'intérêt des habitants de notre région.

Membre actif du CRAC (le Collectif Régional Arts et Culture), nous sommes pleinement en accord avec l'ensemble des propositions qui figurent sur la plateforme crac-hdf.org. Les contenus qui suivent concernent exclusivement le secteur des musiques actuelles et viennent en complément de celles du collectif régional.

Un calendrier se situe à la fin de ce document, permettant de visualiser les temps de travail nécessaires pour évaluer et co-construire la future politique régionale en faveur des musiques actuelles.



PROPOSITIONS SECTORIELLES

► LE FINANCEMENT DES MUSIQUES ACTUELLES

La Région Hauts-de-France a entre 2018 et 2020 augmenté sa participation sur notre filière de 600.000 euros pour atteindre la somme de 2,7 millions d'euros*, plus les aides exceptionnelles qui ont été attribuées à notre secteur (500.000 euros) durant la crise sanitaire qui a provoqué l'arrêt total des activités.

Notre secteur reste cependant loin, très loin derrière d'autres filières, en augmentation, comme en dotation globale (ex : musiques de répertoire sont proches des 15 millions d'euros).

L'ambition de la Région en 2016 était d'aider plus de structures au programme d'activité, mais cet engagement n'a pas été perceptible dans notre secteur. D'autre part, si des augmentations ont eu lieu, elles sont trop minimes pour rattraper le retard pris par les politiques antérieures. Elles n'ont donc pas apporté de réels moyens d'actions supplémentaires aux acteurs des musiques actuelles. A l'échelle des adhérents du pôle, entre 2017 et 2019, le montant total des aides aux projets est passé de 10% du total des financements régionaux de nos adhérents à plus de 20%. Les aides au fonctionnement sont passées de 90% à 79% (Panorama des adhérents de HAUTE FIDELITE 2020).

Le cercle des nouveaux entrants dans le circuit professionnel s'agrandit, et un nombre de plus en plus conséquent d'acteurs vont venir frapper à la porte de l'institution régionale pour lui demander de l'aide. En outre, Les producteurs phonographiques qui ont subi de plein fouet l'évolution des modes d'écoute et la trop faible rémunération des plateformes de streaming, ne rentrent pas dans le champ des aides accordées par la Région. Cette approche très axée sur le financement des acteurs du spectacle vivant, doit évoluer et prendre en compte un champ plus large de domaines d'activité si nous voulons rester compétitifs dans le secteur des industries créatives.

DES PROPOSITIONS CONCRETES

- × *La Région Hauts-de-France a eu pour ambition de développer une filière cinéma et audiovisuelle forte lors du précédent mandat, les musiques actuelles doivent bénéficier de la même ambition, contribuant à faire des Hauts-de-France une région en pointe sur les industries culturelles et créatives ;*
- × *Plus qu'un rattrapage, nous souhaitons une augmentation globale de la dotation au secteur des musiques actuelles ;*
- × *L'augmentation des aides au programme d'activité ;*
- × *Une aide spécifique aux producteurs phonographiques de la région ;*

► LE FESTIVAL HAUTE FREQUENCE

Le festival HAUTE FREQUENCE, porté la Région Hauts-de-France, créé en 2016, est le prolongement du festival Picardie Mouv', rendez-vous incontournable des musiques actuelles pour les acteurs et le public de l'ex région Picardie. Si ce dernier était reconnu et plébiscité, en tant que représentant de la filière régionale, le pôle interroge sa pertinence et sa capacité à participer à la structuration de l'écosystème régionale.

Les objectifs ne sont pas clairs, et nous ne disposons d'aucun bilan d'aucune édition pour évaluer son impact sur les territoires et les publics. Malgré tout, certaines structures qui ne bénéficient pas d'aides ou de possibilités d'organiser un événement peuvent le faire dans ce contexte, et c'est particulièrement vrai pour des territoires peu ou pas dotés d'une offre régulière.

Il nous paraît fondamental que cet événement et l'enveloppe financière qui lui est dédiée (environ 300.000 euros si on ne compte que l'artistique) soit reconsidérée, qui plus est dans un contexte de redémarrage post-covid. Les priorités devraient être axées sur le redémarrage et la pérennisation des structures sur l'ensemble du territoire régional, plutôt que sur un événement qui de notre point de vue ne porte pas de cause commune, manque de cohérence artistique, de visibilité en région et hors région et ne prend pas en compte les réalités programmatiques de notre secteur.

DES PROPOSITIONS CONCRETES

- × *Dans un premier temps, il est nécessaire d'évaluer les résultats au regard des objectifs de l'institution et de les corrélés au besoin du secteur et des acteurs ;*
- × *Abandonner ce temps fort permettrait d'abonder sur d'autres enjeux qui nous semblent prioritaires (notamment les territoires , projets ou esthétiques sous dotés) ou à défaut, travailler ensemble pour donner de la cohérence et du sens à ce festival (plus de place pour l'émergence et à la production régionale, des actions plus pérennes et co-construites avec les territoires etc...) ;*
- × *Si l'enjeu porte sur la visibilité des musiques actuelles et la vitalité de la création régionale, l'institution régionale pourrait afficher son ambition et son soutien à notre filière sur des temps forts nationaux voir internationaux (MaMA, Transmusicales, BIS, Printemps de Bourges, Reeperbhan, Eurosonic...)*



► LE SOUTIEN A LA CREATION, A L'EMERGENCE ET A LA DIFFUSION

Le dispositif création libre rencontre un succès croissant auprès des porteurs de projets. L'enveloppe dédiée est en augmentation constante tout comme le nombre de déposants. Le dispositif est de plus en plus connu, les porteurs de projets plus aguerris.

S'il existe encore des marges de progression pour faire évoluer les dispositifs d'aides, notamment au travers de l'accompagnement de certains porteurs de projet en amont des dépôts, l'amélioration du fonctionnement du comité d'expert, il est certain que l'enveloppe actuelle ne suffira pas. Un autre enjeu de taille est apparu à mesure que la crise sanitaire se prolonge. Notre filière, à l'arrêt depuis mars 2020, n'a jamais autant accueilli de projets, de résidences de création que durant cette période d'un an et demi.

Les porteurs de projets (salles, artistes, producteurs) ont dirigé leurs moyens humains et financiers sur l'accompagnement à l'émergence de nos artistes régionaux. Ce choix s'est doublé d'initiatives « innovantes » et créatives pour valoriser la scène régionale, ouvrant la porte à des collaborations plus poussées, notamment entre le secteur des musiques actuelles et de l'audio (création radiophonique) et de l'audiovisuel.

Cette période abondante ouvre un champ des possibles mais soulève aussi beaucoup d'interrogations : comment allons-nous concrétiser l'investissement humain et financier qui a été mis sur la scène régionale dans les mois et années à venir, comment mieux la valoriser et pérenniser les nouveaux outils et nouvelles collaborations qui ont émergé durant la crise, en particulier entre le secteur de l'audiovisuel et celui des musiques actuelles ? Quelle dynamique collective et quelle structuration mettre en place pour exporter la création régionale hors de nos frontières, en France et à l'étranger ?

Cette dynamique régionale à l'égard de la création, de l'émergence et de sa diffusion doit se concrétiser sur la prochaine mandature. Nous disposons pour cela de trois leviers : la concertation, la coopération et le levier financier. Le pôle HAUTE FIDELITE jouera un rôle essentiel dans la mise en mouvement des deux premiers leviers, en lien avec l'ensemble de ses partenaires.

DES PROPOSITIONS CONCRETES

- ✕ *Créer une aide spécifique à la mobilité extrarégionale, pour aider à la diffusion et la promotion (en France et à l'étranger) des projets émergents sur le modèle d'Hauts-de-France en Avignon sur des événements phares de notre secteur (Transmusicales, MaMA, Le chaînon manquant, Womex, Reeperbhan, Eurosonic, Inouis du Printemps de Bourges, ...) une aide qui serait ouverte aux structures de développement de carrière d'artistes : producteurs de spectacles, producteurs phonographiques, structures de management ou d'accompagnement etc ;*
- ✕ *Créer une aide à la mobilité pour aider les professionnels extérieurs à la région à venir sur nos temps forts régionaux (une aide existait du temps de Domaine Musique) ;*
- ✕ *Créer une aide spécifique à la diffusion en région pour permettre la circulation de la création régionale, une partie de l'enveloppe destinée à Haute Fréquence pourrait servir à cela ;*
- ✕ *Imaginer une aide (en lien avec le secteur de l'audiovisuel) qui permettrait de financer exclusivement des créations audiovisuelles de qualité professionnelle pour promouvoir notre création régionale.*

► LE PRINCIPE D'ACTION CULTURELLE CO-CONSTRUITE ET DURABLE

Au croisement d'enjeux citoyens, sociaux, culturels et artistiques, l'action culturelle occupe une place centrale dans le projet et les missions des structures de musiques actuelles. C'est même devenu la première activité de notre filière régionale devant la diffusion, car elle est portée par un ensemble d'acteurs hétérogènes (salles, festivals, médias, lieux de pratiques et d'enseignement...).

Innovantes et créatives, les actions culturelles sont autant d'endroits de rencontre, de pratique et de sensibilisation aux musiques actuelles dans toute leur diversité. Les projets qui participent à cette dynamique sont pluriels et adaptés aux singularités des publics à qui ils se destinent. Co-construites entre acteurs de musiques actuelles et partenaires territoriaux, les actions résonnent au sein de différents lieux : établissements scolaires, Maisons des Jeunes et de la Culture, établissements de santé, structures pénitentiaires, centres sociaux, etc.

Ces dynamiques de coopération porteuses de sens, sont dans la majorité des cas soutenues par une logique de financement au projet. Lorsqu'il reste exceptionnel, ce mode de soutien fait naître des opportunités pour les acteurs. Or, il constitue aujourd'hui le principal levier de financement de l'action culturelle et s'avère être une véritable contrainte dans la construction et la mise en œuvre des actions.

La pluralité des appels à projets implique une complexité de gestion à plusieurs égards : impératifs de calendriers, temporalités limitées, implications administratives démultipliées et conditions restrictives propres (territoires, types de publics, partenaires, etc.).

La logique d'appels à projets ne permet pas la stabilité d'une structure, des emplois qui y sont liés, et des projets. Prendre en compte une démarche globale d'action culturelle est un enjeu majeur en garantissant un soutien au fonctionnement sur chaque bassin de vie pour des structures menant un projet de territoire spécifique.

Cette reconnaissance permettrait à celles-ci de construire de nouvelles formes d'action et de partenariat dans les territoires en lien avec tous leurs habitant.e.s, véritablement inscrites dans le temps et la réciprocité.

Donner ainsi les moyens à des structures ne disposant pas de lieu et/ou travaillant sur différents bassins de vie, dont des zones blanches ou quartiers prioritaires, de monter en puissance dans leur projet constituerait un socle sur lequel appuyer les bases d'un déploiement de l'intervention publique en faveur de l'action culturelle.





DES PROPOSITIONS CONCRETES

- × *Permettre la stabilité des structures et des projets portés sur les territoires en faveur des habitant·es, travaillant sur des conventionnements pluriannuels ce qui permettrait de les financer durablement ;*
- × *Libérer l'innovation et l'expérimentation et permettre une plus grande souplesse dans l'élaboration des projets en lien avec les territoires et ses habitant·es avec la création d'un fond dédié à des projets d'action culturelle hors cadre ou « projet blanc » (proposition faite lors du CROMA en 2016) ;*
- × *Repenser les projets PEP'S afin de privilégier une logique de co-construction des projets. Les Pep's doivent être plus souples, s'inscrire sur le temps long, avec un mélange possible entre du « dans » et du « hors les mur », avec la possibilité d'y programmer des formes variées (ateliers, découverte des métiers de la musique, diffusion...).*

► CALENDRIER DE TRAVAIL

Le dernier semestre de l'année 2021 va être consacré à des temps de concertation incluant les services de la Région et des professionnels de la filière des musiques actuelles des Hauts-de-France. Ces temps de rencontres auront pour objectif d'établir un bilan partagé de la politique régionale en matière de musiques actuelles, ainsi que des enjeux et des priorités pour notre secteur pour toute la durée de la prochaine mandature. Il s'agira aussi d'évaluer collectivement la pertinence des propositions de ce document et d'obtenir des travaux stabilisés à l'horizon de la fin de l'année 2021.

Le contenu de ce calendrier et les thématiques proposées ne sont aucunement arrêtées et feront l'objet d'un temps de travail entre HAUTE FIDELITE et la Région dans les prochaines semaines.

1 temps de préparation et 4 journées de travail, dont les contenus détaillés seront précisés prochainement, auront lieu entre le mois d'octobre et la mi-décembre :

PREMIÈRE RÉUNION TECHNIQUE DE PRÉPARATION

en présence de l'équipe du pôle, de certains membres de la gouvernance, des techniciens des services de la Région

Entre le 1 et le 15 octobre



TEMPS SUR LE FINANCEMENT DES MUSIQUES ACTUELLES

Entre le 1 et le 15 novembre

TEMPS SUR LE SOUTIEN À LA CRÉATION, À L'ÉMERGENCE ET À LA DIFFUSION

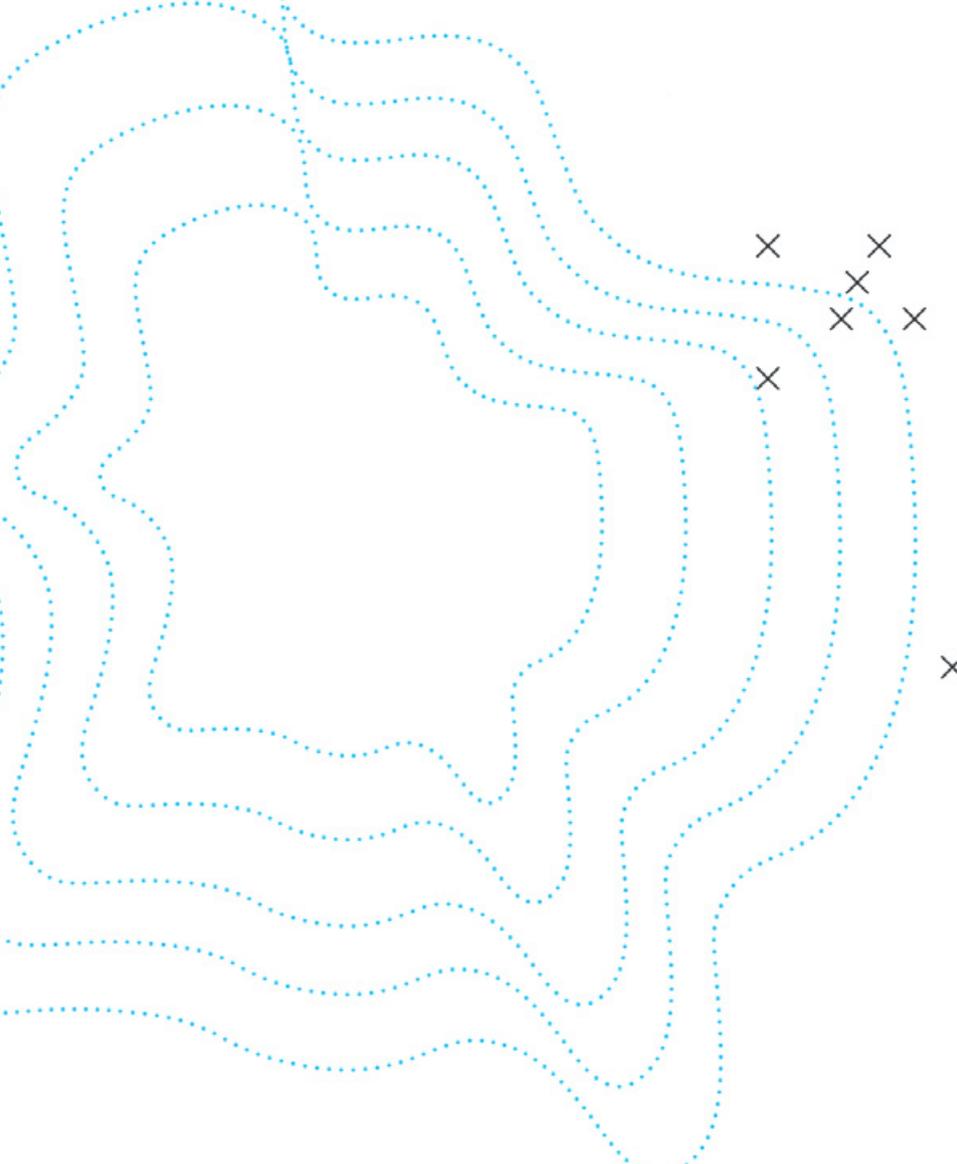
Entre le 15 et le 30 novembre

TEMPS SUR LE SOUTIEN À L'ACTION CULTURELLE

Entre le 1 et le 15 décembre

-





HAUTE FIDELITE, pôle de la filière musiques actuelles en région Hauts-de-France
www.haute-fidelite.org - contact@haute-fidelite.org - 03 20 73 22 56